



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
21/03/2024

Date d'affichage :
26/03/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 21
Excusés-représentés : 2
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 21 mars 2024.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M DUTHOIT Valentin, M MARCHAND Nicolas, M FOUCART Bruno

Etaient excusés-représentés :

Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle représentée par M WIPLIE Hervé
M BOCQUILLON Sébastien représenté par M FOUCART Bruno

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 17/2024

Objet : Subventions aux associations culturelles et sportives 2024

Monsieur l'adjoint informe que toutes les associations ont eu, préalablement, à remplir un dossier de demande de subvention reprenant les informations sur l'association et les projets à venir. Celui-ci était à rendre pour le 5 février 2024.

Etant entendu que les subventions prévues dans le cadre de la présente délibération ne seront versées qu'à la complétude des dossiers de demandes de subvention.

La Commission Vie Associative réunie le 19 mars 2024 propose au Conseil Municipal d'accorder les subventions aux associations au titre de l'année 2024 selon la répartition suivante :

Associations	Propositions 2024
Ahvenir	250 €
APEH	100 €
Atelier Peinture	300 €
Charivari	550 €
Donneurs du sang	450 €
Entente 90	1 350 €
Fêtes à Musique	100 €
GVHA	1 500 €
Hirondelle	500 €
Histoires d'ailes	200 €
Les artistes peintres	400 €
Les Lucioles	100 €
TCHA	1 800 €
USHA	4 000 €
Total	11 600 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 23 voix pour

Le Conseil Municipal,

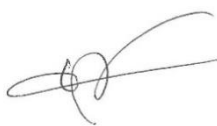
- **DÉCIDE** du montant de la subvention pour chaque association mentionnée ci-avant,
- **PRÉCISE** que les dépenses seront imputées au Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,



D. GANTIEZ